

PLAN STRATÉGIQUE 2017-2020

**CONSEIL SCOLAIRE
FRANCOPHONE
PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-
LABRADOR**



1 TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidence	ii
Profil du Conseil scolaire francophone provincial	4
Mandat	4
Secteurs d'activités	5
Enjeux stratégiques	5
Conclusion	10
ANNEXE A	11
Orientations stratégiques	



Mot de la présidence

Le 31 janvier 2018

Honorable Dale Kirby
Ministre de l'Éducation
Ministère de l'Éducation et du
Développement de la petite enfance
Boite postale 8700
Saint-Jean (TNL) AIB 4J6

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le plan stratégique du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP), pour la période s'échelonnant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020.

Le CSFP a préparé ce plan stratégique à l'égard des orientations stratégiques du gouvernement et selon les recommandations du Groupe consultatif du Premier ministre.

Lors de la rédaction de nos trois prochains rapports annuels, le CSFP tiendra compte des résultats obtenus en lien avec notre nouveau Plan stratégique.

Ma signature, ci-dessous, est au nom du CSFP et témoigne de notre responsabilité envers la préparation de ce plan et de l'atteinte des buts et objectifs indiqués dans ce document.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Brian Lee
Président

PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL

Les bureaux du centre administratif du Conseil scolaire francophone provincial (CSFP) se situent au Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents, au 65 chemin Ridge, Saint-Jean, TNL.

En date du 30 septembre 2016, le CSFP avait 369 élèves inscrits de la maternelle à la 12^e année. De plus, l'entente avec la Commission scolaire du Littoral du Québec afin que élèves francophones de la région de l'Anse-au-Clair puissent poursuivre leur scolarité en français reste en vigueur.

En 2016-2017, le CSFP avait cinq écoles. Il y avait une clientèle scolaire de 30 élèves à l'École Boréale (Happy Valley-Goose Bay), de 31 élèves au Centre éducatif l'ENVOL (Labrador City), de 48 élèves à l'École Notre-Dame-du-Cap (Cap Saint-Georges), de 82 élèves à l'École Ste-Anne (La Grand'Terre) et de 178 élèves à l'École des Grands-Vents (Saint-Jean). En septembre 2017, une école intermédiaire et secondaire a ouvert ses portes à Saint-Jean.

Le budget du CSFP, pour l'année scolaire 2016-2017, était de 9\$ millions et en date du 1^{er} juillet 2017, le CSFP employait 81 personnes (20 hommes et 61 femmes).

Le CSFP compte huit membres siégeant au Conseil scolaire, soit cinq hommes et trois femmes ; un poste est vacant.

Carole (Maillet) Gillingham	Sans affectation géographique
Edna Hall	Sans affectation géographique
Stevens Proulx	Sans affectation géographique
Charly Mini	Avalon
<i>Vacant</i>	Avalon
Jesso Dillon	Central-Ouest
Jenna Skinner	Central-Ouest
Brian Lee	Labrador
Denis Michaud	Labrador

MANDAT

Le mandat du CSFP est d'offrir la programmation prescrite ou approuvée pour les élèves des niveaux primaire, élémentaire, intermédiaire et secondaire dans un système scolaire en français, langue première.

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le Conseil scolaire francophone provincial a deux secteurs d'activités :

1. Programmes et services - pré-maternelle (ex. Bon Départ) et maternelle à la 12^e année

L'année avant que les enfants commencent la maternelle, les écoles francophones leur offrent l'opportunité de suivre le programme Bon Départ, afin de les préparer à l'entrée à la maternelle.

Les écoles francophones offrent les programmes et les cours recommandés ou approuvés par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Les activités après l'école sont offertes selon la capacité de l'école.

2. Le transport scolaire

Le CSFP est responsable du transport des élèves, de leur maison à l'école, aller et retour, en conformité aux règlements du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le processus de planification du CSFP a mené à l'identification de quatre axes stratégiques et des objectifs. Ainsi, durant le printemps et l'été 2017, le CSFP a effectué des sessions de consultation dans nos cinq écoles francophones, notamment à Cap-Saint-Georges, La Grand'Terre, Happy Valley-Goose Bay, Labrador City et à Saint-Jean. Dans certaines communautés, des sessions de consultation ont été organisées pour le personnel enseignant et le conseil d'école. À Saint-Jean, il y a également eu une session avec le personnel du bureau administratif du CSFP.

De ce processus de consultation, quatre axes stratégiques ont été identifiés pour ce plan stratégique 2017-2020.

AXE 1 : RÉUSSITE DES ÉLÈVES DES MILIEUX MINORITAIRES FRANCOPHONES

Le Conseil scolaire francophone provincial est toujours soucieux de se conformer à son triple mandat, en milieu linguistique minoritaire : scolariser les jeunes de la communauté francophone, augmenter leur compréhension et leur connaissance des cultures francophones tout en favorisant le développement de l'aspect communautaire. Dans cette perspective, l'apprentissage de la langue constitue un enjeu majeur, car elle est fondamentale à tous les apprentissages des élèves. Le Conseil scolaire francophone provincial doit donc s'assurer que tout est mis en œuvre pour faciliter les apprentissages réalisés par chaque élève à l'école. Dans cette perspective, il est essentiel que le CSFP se penche sur son approche pédagogique, en lien avec les programmes, qui constituent le cœur des apprentissages des élèves et donc sur les résultats en lien avec ces apprentissages. Améliorer la réussite des élèves des milieux

minoritaires francophones aura des retombées positives pour l'ensemble du CSFP. Les élèves seront bien outillés pour poursuivre des études postsecondaires ou travailler en anglais et en français.

But 1 :

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura de meilleures opportunités pour le succès des élèves.

Indicateurs :

- Amélioré les programmes éducatifs
- Amélioré l'utilisation de la technologie

Objectif 1 :

D'ici le 30 juin 2018, le Conseil scolaire francophone provincial aura élaboré et mis en œuvre des initiatives pour soutenir le succès des élèves.

Indicateurs :

- Élaboré un plan de littératie
- Élaboré un plan de numératie pour les niveaux de 7 à 12
- Mis en place des communautés d'apprentissage professionnel (CAP) dans les écoles

Objectif 2 :

D'ici le 30 juin 2019, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué à mettre en œuvre des initiatives pour soutenir le succès des élèves.

Objectif 3 :

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura mis en œuvre d'autres initiatives pour soutenir le succès des élèves.

AXE 2 : BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL

Le Conseil scolaire francophone provincial, à l'appui de l'Initiative pour des écoles sécuritaires et accueillantes, continuera de promouvoir des environnements d'apprentissage sécuritaires et accueillants et à être proactif et préventif dans sa manière d'aborder les problèmes de violence. Le Conseil utilisera sa politique pour fournir des lignes directrices au niveau du développement et du maintien d'un environnement d'apprentissage sécuritaire, accueillant et inclusif. De plus, cette politique aidera le Conseil en définissant une structure pour la collecte et l'analyse des données qui serviront à élaborer les plans de développement des écoles, à les mettre en œuvre et assurer la responsabilisation.

But 2 :

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré les environnements scolaires pour les élèves et le personnel.

Indicateurs :

- Mis en œuvre des initiatives scolaires sécuritaires et accueillantes

- Mis en œuvre des initiatives de bien-être

Objectif 1 :

D'ici le 30 juin 2018, le Conseil scolaire francophone provincial aura élaboré et mis en œuvre des initiatives pour assurer des environnements scolaires sécuritaires, sains et accueillants.

Indicateurs :

- Poursuivi la mise en œuvre de mesures de soutien au comportement positif et contre l'intimidation
- Élaboré un protocole d'entente et un plan d'action d'urgence dans les écoles
- Développé des programmes de bien-être

Objectif 2 :

D'ici le 30 juin 2019, le Conseil scolaire francophone provincial continuera à mettre en œuvre des initiatives appuyant des environnements scolaires sécuritaires, sains et accueillants.

Objectif 3 :

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura mis en œuvre d'autres initiatives appuyant des environnements scolaires sécuritaires, sains et accueillants.

AXE 3 : CROISSANCE, RAYONNEMENT ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Le Conseil scolaire francophone provincial favorisera la croissance pour augmenter la population d'élèves à tous les niveaux et développer des mécanismes tels qu'un plan de transition pour la rétention des élèves secondaires dans le but d'augmenter le taux de diplomation. Le Conseil scolaire francophone provincial encouragera également de solides liens communautaires pour fournir à nos élèves l'équilibre entre ce qu'ils apprennent en classe et comment cela s'applique à la vie courante.

But 3 :

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura une portée accrue et l'engagement communautaire pour augmenter la population étudiante.

Indicateurs :

- Augmenté la promotion du CSFP
- Élargi les programmes pour augmenter la population étudiante
- Développé des partenariats avec des organisations communautaires locales et provinciales
- Amélioré les environnements de travail et d'apprentissage positifs

Objectif 1 :

D'ici le 30 juin 2018, le Conseil scolaire francophone provincial aura initié des activités pour promouvoir la croissance et l'engagement communautaire.

Indicateurs :

- Exploré et identifié des clients potentiels tels que les ayants droits
- Développé des stratégies de marketing à travers la province pour augmenter la visibilité
- Initié des activités avec des partenaires dans diverses communautés
- Préconisé de nouvelles infrastructures pour établir ou améliorer les installations d'apprentissage et de travail

Objectif 2 :

D'ici le 30 juin 2019, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué à mettre en œuvre des activités visant à promouvoir la croissance et l'engagement communautaire.

Objectif 3 :

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura mis en œuvre d'autres activités visant à promouvoir la croissance et l'engagement communautaire.

AXE 4 : GOUVERNANCE DU CONSEIL

Le 22 novembre 2016 a eu lieu la première élection où le vote direct a été utilisé pour élire le conseil d'administration du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador. Lors des élections précédentes, les parents d'élèves des écoles françaises de langue première ont élu les membres pour chaque conseil d'école qui, à leur tour, ont élu les conseillers scolaires du conseil scolaire. Lors de futures élections, les ayants droits, en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui sont des résidents de la province, seront admissibles à voter. Il y a trois zones électorales, en plus d'un siège sans affectation géographique, pour élire neuf conseillers - deux au Labrador, deux dans la région centre-ouest, deux dans la région de l'est et trois sans affectation géographique. Compte tenu de la nouvelle structure, le Conseil exigera que les conseillers suivent une formation pour mieux comprendre leur rôle et ils devront développer une nouvelle structure/modèle de gouvernance qui les guidera à prendre des décisions saines pour assurer la qualité de l'éducation et les services offerts.

But 4 :

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré sa structure de gouvernance.

Indicateurs :

- Analysé et révisé les politiques
- Augmenté la formation pour les conseillers et conseillères scolaires
- Augmenté la communication avec les parents, les élèves et le personnel
- Développé un modèle de gouvernance

Objectif 1 :

D'ici le 30 juin 2018, le Conseil scolaire francophone provincial aura initié des activités visant à améliorer sa structure de gouvernance.

Indicateurs :

- Offert une formation sur la gouvernance aux conseillers scolaires et aux employés de gestion
- Établi des sous-comités
- Implanté un modèle de gouvernance

Objectif 2 :

D'ici le 30 juin 2019, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué à mettre en œuvre des activités visant à améliorer sa structure de gouvernance.

Objectif 3 :

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura mis en œuvre d'autres activités visant à améliorer sa structure de gouvernance.

CONCLUSION

Le plan stratégique 2017-2020 s'ajoute au plan 2014-2017, en ce sens que l'objectif majeur est de fournir des orientations sur la meilleure façon d'appuyer les élèves et améliorer l'apprentissage dans les écoles françaises, langue première. Il s'aligne et s'appuie aux orientations stratégiques du gouvernement et vise à répondre à la liste des recommandations établies dans le rapport du Groupe de travail du Premier ministre portant sur l'amélioration du rendement scolaire.

Durant les trois prochaines années, le Conseil scolaire francophone provincial mesurera les résultats visés à l'aide des indicateurs identifiés dans le présent plan stratégique. Le conseil fournira au Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance un rapport annuel qui indiquera ses succès à l'égard des buts et objectifs identifiés.

ANNEXE A : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques sont l'articulation des résultats physiques, sociaux ou économiques désirés exigeant normalement l'intervention de plus d'une entité gouvernementale ou la participation de plusieurs d'entre elles. Ces directions sont généralement communiqués par le gouvernement à travers les documents de la plate-forme, le trône et le discours du budget et les documents de politique. La Loi sur la transparence et la responsabilité oblige les entités à tenir compte de ces orientations stratégiques dans la préparation de leurs plans axés sur le rendement. Ceci facilite l'intégration des pratiques de planification dans l'ensemble du gouvernement et assure que les entités avancent sur les engagements clés.

Orientation stratégique #1 : Apprentissage et garderie de la petite enfance

Résultat : Soutien d'un continuum d'occasions d'apprentissage précoce pour les enfants grâce aux services d'apprentissage et de garderie de la petite enfance.

Ce résultat appuie l'orientation stratégique du gouvernement et nécessitera une attention particulière dans les domaines suivants :

- Programmes et services d'apprentissage de la petite enfance
- Progrès de 10 ans d'une stratégie de la petite enfance

Orientation stratégique #2 : Éducation M-12

Résultat : Un système d'éducation M-12 amélioré.

Ce résultat appuie l'orientation stratégique du gouvernement et nécessitera une attention particulière dans les domaines suivants :

- Curriculum
- Enseignement et apprentissages